



### **HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1er DECEMBRE 2022**

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf mention contraire définie dans le mandat de vente.

Montant du prix de vente	Montant des honoraires TTC*
De 0 à 50 000€	5 000€
De 50 0001 à 100 000€	6 000€
De 100 001 à 300 000€	5,9% TTC
De 300 001 à 600 000€	5,4% TTC
Au-delà de 600 000€	5% TTC

Vente de terrains, locaux commerciaux, fonds de commerces, parts de sociétés commerciales : 9,6% du montant de la transaction avec un minimum de perception de 6 000€ TTC.

En cas de transaction inter-cabinet, Immobilier Coté Village s'engage à respecter les honoraires définis par le mandat d'origine. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

\*TVA au taux en vigueur soit 20% au 1 janvier 2018.

### **HONORAIRES DE LOCATION AU 1er DECEMBRE 2022**

Pour les baux à usage d'habitation :

Honoraires pour recherches, entremises et négociation : 150€ à la charge du bailleur

Honoraires pour visites, constitution dossier locataire et rédaction du bail :

- 10€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 10€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Honoraires pour réalisation de l'état des lieux d'entrée

- 3€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 3€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Pour les emplacements de stationnements, box, garages :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du bailleur
- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du locataire

Pour les autres baux :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du bailleur
- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du locataire

### **HONORAIRES DE GESTION AU 1er DECEMBRE 2022**

A partir de 4,8% TTC du loyer encaissé\*.

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur et ce quel que soit le nombre de logements gérés :

- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2 000€ : 4,8% TTC
- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 2 000€ : 7,2% TTC

Garantie Loyers Impayés en option et sur devis.

\*au taux actuel de la TVA à 20%